

Missions du SIPAL

Division Stratégie et Développement

1. Elaborer une stratégie de développement des biens immobiliers et du patrimoine.
2. Assurer la qualité ainsi qu'un développement cohérent de l'environnement construit et paysager du Canton.

Division Architecture et Ingénierie

3. Analyser, planifier et réaliser les interventions répondant aux besoins constructifs de l'Etat; conduire des études de faisabilité.
4. Représenter l'Etat de Vaud, en qualité de Maître d'ouvrage, afin d'assurer le développement, la construction, les transformations ainsi que la conservation du patrimoine immobilier de l'Etat.
5. Promouvoir la qualité architecturale, piloter la démarche du développement durable et fédérer les règles communes aux services constructeurs de l'Etat.
6. Identifier et analyser les besoins en travaux de conservation et de valorisation du parc immobilier de l'Etat en mettant en œuvre les interventions selon les priorités du développement durable.
7. Analyser, planifier, réaliser et gérer les installations techniques et de sécurité du parc immobilier de l'Etat en ménageant les ressources énergétiques et environnementales, notamment par une diminution des indices de consommation d'énergie.

Division Immobilier

8. Analyser les besoins et mettre en application des solutions rationnelles en termes de surfaces et de coûts pour répondre aux demandes de locaux des services de l'Administration cantonale vaudoise.
9. Analyser le potentiel de développement et valoriser le patrimoine immobilier de l'Etat.
10. Optimiser le patrimoine foncier en adéquation avec les besoins actuels et futurs des services de l'Etat.
11. Gérer le patrimoine financier et optimiser son revenu locatif.
12. Définir et appliquer des concepts et méthodologies rationnels et respectueux de l'environnement dans le domaine de la conciergerie et du nettoyage des surfaces administratives et d'enseignement.
13. Appliquer la stratégie de couverture des risques à assurer dans les domaines de la responsabilité civile, choses et patrimoine de l'Etat.
Gérer le portefeuille des assurances et traiter les sinistres.

Division Patrimoine (Monuments et Sites, Archéologie)

14. Identifier, protéger, conserver et mettre en valeur le patrimoine bâti du Canton.
15. Identifier, protéger, conserver et mettre en valeur le patrimoine archéologique du Canton.

Centrale d'achats de l'Etat de Vaud

16. Assurer l'approvisionnement de l'Administration cantonale vaudoise dans les secteurs des équipements, mobilier, imprimés, fournitures pour les formations scolaire et professionnelle ainsi qu'en matériel et logiciels informatiques.
17. Réviser en continu les standards d'achats et d'approvisionnement en assurant une gestion économe orientée sur le marché de la concurrence et du développement durable.
18. Assurer l'impression et l'expédition des documents pour les services de l'Administration cantonale vaudoise ainsi que les scrutins fédéraux, cantonaux et communaux.

Mars 2013